



COMMUNE
D'AUBIGNAN
84810

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

République Française
Tél. : 04 90 62 61 14
Fax : 04 90 62 75 15

ARRÊTÉ OCCUPATION TEMPORAIRE

Arrêté municipal n° 2024-047

**Portant autorisation d'occuper le domaine public
Sur le parking devant le City Parc avenue Jean Henri FABRE
Samedi 13 avril 2024**

Le Maire de la commune d'AUBIGNAN

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83 ; 8 du 7 juillet 1983 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 31/03/2024 par laquelle l'association « Un trek pour elles » représentée par Madame Sandra MALZIEU demeurant 1, impasse du Brégoux à AUBIGNAN (84810) sollicite l'autorisation de règlement temporairement la circulation et le stationnement sur le parking devant le city parc, avenue Jean Henri FABRE à Aubignan (84810), afin d'organiser leur événement « Rock & Rire » ; **samedi 13 avril 2024.**

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pouvant garantir la sécurité des personnes ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : L'association « Un trek pour elles » est autorisée à s'installer sur le parking devant le city parc situé avenue Jean Henri FABRE à Aubignan (84810) **le samedi 13 avril 2024 de 10h à minuit.**

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, sur le parking devant le city parc afin que l'association « Un trek pour elles » puisse organiser leur manifestation « Rock & rire »

ARTICLE 2 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. Les véhicules ne respectant pas cet arrêté municipal seront placés en fourrière.

ARTICLE 3 : Le demandeur se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre que lors de son arrivée et pourra procéder à sa publicité par moyen de haut-parleur et à l'affichage de panneaux qui seront posés de façon réglementaire et retirés par ses soins avant son départ et notamment aucun affichage ne sera installé sur la signalisation routière ni aucune affiche ne sera collée sur du mobilier urbain.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la commune d'Aubignan, la police municipale, les Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site de la mairie pour information au public et inséré dans le registre des arrêtés, dont une ampliation sera adressée à :

- « L'univers des jeux »

- Gendarmerie de Beaumes-de-Venise

Fait à Aubignan le 9 avril 2024

**Le Maire d'AUBIGNAN
Monsieur Siegfried BIELLE**

publié en ligne le 11 avril 2024



*Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – 30 000 Nîmes)
Dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*



Arrêté municipal n° 2024-046

Portant autorisation de réglementer La circulation et le stationnement Avenue Frédéric Mistral et Parking du Cours Le stationnement devant le n°271 avenue Frédéric Mistral Le vendredi 21 juin 2024

COMMUNE D'AUBIGNAN
84810
Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS
République Française
Tél. : 04 90 62 61 14
Fax : 04 90 62 75 15

« Fête de la musique »

Le Maire de la commune d'AUBIGNAN

VU la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 juillet 1983 ;
VU le code de la route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-5, R 411-8, et R 411-25 à R 411-28 ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4

CONSIDERANT qu'en raison de la manifestation prévue le **vendredi 21 juin 2024** à l'occasion de la fête de la musique sur la commune d'Aubignan (84810) il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement sur l'Avenue Frédéric Mistral (RD7), ainsi que le Parking du Cours de la Cabanette.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pouvant garantir la sécurité des personnes et des véhicules ;

CONSIDERANT que la traversée du village d'Aubignan sera interdite, une signalisation adaptée sera implantée aux entrées du village par les services techniques municipaux.

publié en ligne le 11 avril 2024

ARTICLE 1 : A l'occasion de la manifestation « **Fête de la musique** » sur la commune d'Aubignan, la circulation et le stationnement des véhicules seront totalement interdits à l'intérieur du village, avenue Frédéric Mistral (RD7) et Parking du Cours de la Cabanette, du n°147 au n°378. **Le vendredi 21 juin 2024** à partir de 16h00 jusqu'au **samedi 22 juin 2024** à 01h00, dans les deux sens sur cette voie.

Le stationnement des véhicules sera totalement interdit sur le parking devant le n°271 avenue Frédéric Mistral (Boulangerie du Beffroi) le vendredi 21 juin dès 14h00.

ARTICLE 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement avec une signalétique adaptée.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit à partir de 16h00, sur l'Avenue Frédéric Mistral à partir des places situées devant l'Hôtel Dieu jusqu'au 344 avenue Frédéric Mistral, ainsi que sur le parking du cours de la Cabanette.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Monsieur le Maire, la police municipale, le regroupement de gendarmerie de Beaumes-de-Venise et le responsable des services techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Tout véhicule ne respectant pas ce présent arrêté sera déplacé en fourrière.

Aubignan, le mardi 19 mars 2024,

Le Maire d'Aubignan
Monsieur Siegfried BIELLE



Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. d'Aubignan

Du mardi 19 mars 2024 à 18h00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubignan, s'est réuni le 19 mars 2024 à 18h00 à sa nouvelle adresse au 35, place du Général de Gaulle, par convocation du 14 mars 2024 sous la Vice-présidence de Madame Josiane AILLAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nadia NACEUR ;

Étaient présents (9) : Mmes et MM, Siegfried BIELLE, Josiane AILLAUD, Nadia NACEUR, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Marie THOMAS de MALEVILLE, Colette BESSAC, Anne ZEPEDA, Fatiha HABI ;

Absents ayant donné une procuration (1) : M André THORE;

Absentes (1) : Marie-Françoise BERGER-ROURE.

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation du secrétaire de séance.

Mme Josiane AILLAUD, Vice-présidente désigne comme secrétaire de séance Mme Nadia NACEUR. En l'absence de celle-ci, Mme Céline ROMAN (agent administratif), prend note du début de séance.

Mme la Vice-présidente, indique qu'il y a eu des coquilles sur la note de synthèse, (année et mois du procès-verbal) ainsi que sur le procès-verbal (Mme Marie-Françoise BERGER-ROURE n'ayant pas été notée alors qu'il avait deux absences).

2) Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2023

Approuvé à l'unanimité

Mmes Nadia NACEUR (arrivée à 18h20) et Marie THOMAS de MALEVILLE (arrivée à 18h24), n'étant pas arrivées celles-ci n'ont pas participé au vote du procès-verbal.

3) Délibération 2024-01 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024

Dans un délai de 10 semaines avant l'examen et le vote du budget primitif, un débat doit avoir lieu au sein du conseil d'administration sur les orientations générales de ce budget. En effet, pour les communes de 3500 habitants et plus, le code général des collectivités territoriales prévoit en son article L.2312-1 ce débat d'orientation budgétaire. La délibération relative au DOB doit être transmise au préfet, pour visa et contrôle de légalité.

Le Rapport d'Orientation budgétaire est présenté aux membres du Conseil d'Administration en vue d'un débat et d'un vote. Il revient sur l'exercice 2023 et il présente les orientations budgétaires pour 2024.

Les membres du conseil d'administration sont invités à

Mener le débat d'orientation budgétaire 2024 à l'appui du rapport annexé à la présente ;
Voter le rapport d'orientation budgétaire 2024 présenté ;
Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Madame la Vice-présidente explique que le prochain Conseil d'Administration se fera le 09 avril 2024, comme indiqué sur la note de synthèse. Elle indique qu'avec l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 le délai d'envoi de convocation est de 12 jours francs. Après que tous les membres aient pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2024, Mme Josiane AILLAUD demande si les membres du conseil ont des questions.

*Mme la Vice-présidente expose le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 du CCAS.
Mme Fatiha HABI demande ce qui justifie la baisse des demandes d'aide. Mme Josiane AILLAUD, répond que nous n'avons pas d'explication.*

A propos des logements sociaux, M. le Président, indique qu'il y a eu beaucoup de demandes en 2023 sur Aubignan. Mme la Vice-présidente lui répond que cela s'explique par la livraison des Truffiers.

M. Kevìn ALTARI explique que les bailleurs sociaux ne mettent pas tous les logements en location et que tous bailleurs confondus il y aurait près de 700 logements vacants dans le Vaucluse (chiffres à vérifier).

Mme la Vice-présidente indique qu'en Préfecture il y a environ 150 dossiers DALO sans logement attribué.

M. Kevìn ALTARI informe que si le délai de demande de logement est anormalement long (30 mois) les personnes peuvent saisir le tribunal administratif.

Mme Anne ZEPEDA explique que beaucoup de logements sont qualifiés d'insalubres. Les bailleurs ne peuvent pas les mettre à la location sans avoir effectué les travaux.

Mme Fatiha HABI demande ce qu'il y a pour les personnes de l'extérieur qui demandent un logement social sur Aubignan. Mme Josiane AILLAUD répond qu'ils viennent de Carpentras et des alentours, et même d'autres départements ou régions.

En ce qui concerne les plans, canicule, grand froid et de sauvegarde, M. Kevìn ALTARI pose la question suivante : « y a-t-il a des renouvellements de demande de faits ? » Mme la Vice-présidente explique que les personnes déjà inscrites le sont automatiquement d'une année sur l'autre, chaque année la communication sur ces plans est faite, et chacun peut s'y inscrire ou le faire pour un proche.

Mme Josiane AILLAUD indique que pour les jardins familiaux les clôtures seront posées par une entreprise Aubignanaise. Elle précise que ce projet se mettra en place au mois de mai 2024, que les clôtures seront installées en avril prochain et que les chalets seront livrés cette semaine et la semaine prochaine. Mme Fatiha HABI demande s'il y a des grillages ? Madame la Vice-présidente répond que sur la périphérie du terrain, il y a du grillage rigide et souple pour les parcelles avec des poteaux en bois.

La Vice-présidente indique que les ateliers ont du succès en 2023 et pour 2024 ils sont pratiquement tous pleins.

Au sujet de la comparaison des chiffres entre le réalisé de 2023 et le prévisionnel de 2024 en fonctionnement, M. Kevìn ALTARI demande d'où vient la différence. Mme Josiane AILLAUD répond qu'il y a un excédent qui s'ajoutera et que la différence est minime. Elle indique qu'il a été prévu un montant supérieur pour les assurances et pour les colis de fin d'année (hausse du coût de la vie et de bénéficiaires).

Mme Nadia NACEUR arrive à 18h20 et prend sa place de secrétaire de séance. Mme la Vice-présidente lui indique de déroulement de la séance avant sa venue.

Mme Anne ZEPEDA questionne au sujet des permanences de l'abricotier. Mme la Vice-présidente explique qu'elle a lieu tous les jeudis de 9h à 10h. Deux personnes viennent régulièrement et une autre inscrite sur Aubignan, va jusqu'à Sarriens car les horaires ne correspondent pas.

En ce qui concerne l'orientation budgétaire pour 2024 en investissement, Mme Josiane AILLAUD précise que plutôt que de voter un budget en suréquilibre, il a été préféré d'anticiper l'éventuel changement du véhicule vieillissant du CCAS.

Mme Marie THOMAS de MALEVILLE arrive à 18h24.

Mme Colette BESSAC demande si les assurances vont changer. Mme la Vice-présidente lui répond que toutes les collectivités sont en difficulté au niveau des assurances.

M. le Président intervient en expliquant qu'il y a une commission parlementaire mise en place et qu'il y aura un retour au mois d'avril.

Mme Marie THOMAS de MALEVILLE indique qu'elle va se renseigner.

Mme la Vice-présidente propose aux membres de voter pour le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 : approuvé à l'unanimité

4) Les aides accordées depuis le 19/12/2023 :

Décision n° 2024-001 du 06/02/2024 :

- Un bon d'achat attribué d'un montant de 30.00 €, à utiliser à Leclerc à Carpentras.
(Un couple avec un enfant en bas âge. Le père de famille ne travaille pas et la mère de famille effectue des contrats courts précaires).

Mme Josiane AILLAUD, informe que depuis le début de l'année c'est la seule demande qu'il y a eu. La mère de famille se déplace en bus et a un travail précaire. Un carnet de ticket de bus lui a également été remis. C'est la bénéficiaire qui a souhaité aller chez Leclerc.

❖ Questions diverses

- Les colis de Noël

Les bénéficiaires ont été satisfaits dans l'ensemble de ces colis et l'ont, pour certain, manifesté par des mots de remerciement.

Le nombre de colis distribué est de 522 alors que le nombre de colis commandés était de 533. Il reste donc 11 colis. Afin d'éviter tout gaspillage ces 11 colis peuvent alimenter les colis d'aide alimentaire.

Mme la Vice-présidente apporte une précision sur le restant des colis de fin d'année, au nombre de 11, ils seront utilisés pour compléter les colis d'urgence selon la composition des familles.

- Les ateliers seniors se déclinent ainsi :

✚ Bien se soigner et renforcer ses défenses immunitaires :
Tous les mardis du 05 au 19/03/24 de 14h30 à 16h30

✚ Cap bien-être :
Tous les jeudis du 28/03 au 19/04/24 de 14h00 à 16h30

✚ NUMERIQUE Coup de pouce :
Tous les mardis du 22/10 au 19/11/24 de 10h00 à 12h00

✚ NUMERIQUE Smartphones/ Tablettes :
Tous les mardis du 22/10 au 12/11/24 de 14h00 à 16h00

✚ Equilibre :
En attente planning salle de gym

Les ateliers sont pratiquement tous complets.

Merci de prendre note de la prochaine réunion de notre commission pour le 9 avril 2024 à 18h

Mme Josiane ALLALLO informe que les ateliers seniors « Bien se soigner et renforcer ses défenses immunitaires » est complet. L'atelier « numérique », est très demandé comme l'an passé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h35.